



PROJET DE LOI « DÉCENTRALISATION, DIFFÉRENCIATION, DÉCONCENTRATION ET DÉCOMPLEXIFICATION »

Pour la Fédération CGT Santé Action Sociale, les politiques dites de différenciation et de déconcentration ouvrent un peu plus encore la porte à la mise en œuvre de services publics à la carte en portant atteinte aux principes républicains d'égalité et de continuité.

C'est aussi un projet de loi qui participe d'une nouvelle dégradation des conditions de travail et de vie des personnels à un moment où les premiers effets produits par la loi portant transformation de la fonction publique sont désastreux. Alors que la crise pandémique met chaque jour en évidence le besoin de renforcer les moyens de l'intervention publique et de développer les mécanismes de solidarité, la Fédération CGT Santé et Action Sociale dénonce avec force votre acharnement à poursuivre des politiques qui ont affaibli la capacité d'intervention publique au service de l'intérêt général. Dans un tel contexte, la CGT n'a pas déposé d'amendement sur les différents articles du projet de loi soumis à la discussion des Conseils Supérieurs.

La CGT demande une mise en œuvre d'une conception des

politiques budgétaires, fiscales et financières mises au service de l'intérêt général, de telle sorte que la Fonction Publique dispose des moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des missions plutôt que de continuer de l'étrangler, de l'asphyxier et de l'enfermer dans le dogme mortifère de l'austérité budgétaire accrue et généralisée. En ne répondant pas à ses exigences, pour la Fédération CGT Santé Action Sociale, c'est donc à une nouvelle vente à la découpe des services publics que vous entendez procéder. Pour la CGT, prétendre organiser un nouvel acte de décentralisation sans des moyens de financement nouveaux et supplémentaires, c'est de fait organiser de nouveaux abandons et de nouvelles privatisations de missions publiques.

La Fédération CGT santé action sociale a toujours dénoncé les réformes dont l'efficacité, au sens de la satisfaction des droits et des besoins des citoyen-ne-s et des usager-ère-s des services publics, n'est pas au rendez-vous dès lors que notre société est toujours et de plus en plus fracturée par la crise, le chômage, la pauvreté, les inégalités.

→ La Fédération CGT Santé Action Sociale appelle l'ensemble des salarié.e.s à signer la pétition contre le « projet de loi 4D » car cette réforme va dégrader encore plus le sens et les conditions de travail des personnels qui continuent néanmoins à rendre le meilleur service public possible.

→ NON AU PASSAGE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

→ OUI POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC

AVEC LES MOYENS DE FINANCEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS.



En signant cette pétition je demande : LE RETRAIT DE LA LOI 4D.

NOM - PRÉNOM	AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE (ÉTAT, TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE)	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

